



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/)  [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



HACHETTE FILIPACCHI

L' accord définitif, en vigueur depuis le 1er novembre, n'est **pas un accord de droits d'auteur**. Le groupe a en effet déjà signé en février 2005 un accord de droits d'auteur (avec un avenant numérique en septembre 2006), sur la ré-exploitation en numérique des articles publiés sur le papier ou leur revente à des tiers. Mais il a été dénoncé en juillet dernier par les organisations syndicales. Une nouvelle négociation aura lieu l'an prochain. Il reste donc valable jusqu'à cette échéance.

Les journalistes sont appelés à travailler sur la base du volontariat et exclusivement sur le site web de la publication papier pour laquelle il travaille. Un journaliste de "Paris Match" n'a pas à rédiger des papiers web pour "Elle". Les volontaires doivent signer une lettre-accord (qui peut être dénoncée par lettre recommandée avec un mois de préavis). Elle prévoit **une rémunération d'un montant annuel brut réparti sur 13 mois de 1000 euros**.

Sur l'organisation du travail lui-même, l'accord précise que la collaboration au web ne peut s'effectuer "que dans le cadre d'une charge de travail normale et dans un esprit de complémentarité des supports papier et Internet". Mais, dans certains cas de figure exceptionnels et non planifiés, l'édition Internet d'une publication peut demander la collaboration ponctuelle d'un envoyé spécial de l'édition papier. La demande doit être formulée par la direction de la rédaction et le journaliste reste libre de l'accepter ou de la refuser.

Les blogs sont exclus de l'accord car "leur volume et leur importance sont susceptibles de dépasser le cadre des contributions réalisées dans le cadre de cet accord", souligne le texte. Un journaliste qui ne contribuerait au web que par le biais de blogs n'aurait donc pas de rémunération supplémentaire. "Sauf si ce blog devient d'une importance telle pour le site que cela justifie que le journaliste ne fasse que cela pour le web. A ce moment là , on le fera rentrer dans l'accord", tempère cependant un représentant syndical. Par ailleurs, l'accord indique qu'une information exclusive détenue par un journaliste de la version papier d'un titre "ne peut être mise en ligne sur l'édition Internet de la publication correspondante avant sa parution dans l'édition papier sans l'accord exprès du journaliste". Et ce pour éviter les erreurs, mais aussi dans un souci de protection des sources.

Tous les journalistes papier du groupe Lagardère sont couverts par cet accord ("Journal du Dimanche", "Paris Match", "Première", "Elle", "Parents", "Télé 7 Jours" etc.) sauf les pigistes et l'encadrement du support papier (directeur de rédaction, rédacteur en chef et adjoints). L'accord précise explicitement d'ailleurs que toute transmission d'information vers les médias numériques "doit être validée par la direction de la rédaction ou la rédaction en chef". Au moins une fois par an, une commission paritaire de suivi, spécialement créée, se réunira pour suivre l'application de l'accord et discuter des difficultés éventuelles.

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomas (<http://www.cfdt-publihebdomas.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)